

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présent : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt six
Le 18 février à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026
Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mme Annick MAISSE, Madame Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mr Laurent GRIOT
Absent : Mr Jean-Baptiste WILLAUME

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 chaufferie

Hors de la présence de madame Christelle MASSON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2022 06 D du 15 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Roche-en-Forez pour le budget chaufferie ;

Vu le CFU de 2025 du budget chaufferie ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

	EXPLOITATION
Dépenses	24439.52
Recettes	26407.88
Résultat de l'exercice	1968.36
Excédent antérieur reporté	0
Déficit antérieur reporté	-14206.57
Résultat de clôture	-12238.21

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget chaufferie de la commune de Roche-en-Forez,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 18 février 2026

Le secrétaire de séance

Mr Laurent GRIOT

Le Maire

Christelle MASSON

